

Le gel des avoirs de Joseph Kabila : Allumette ou extincteur des dynamiques de la belligérance entre l'AFC-M23 et le régime de Kinshasa ?

The Freezing of Joseph Kabila's Assets: Catalyst or Mitigator of Conflict Dynamics between the AFC-M23 and the Kinshasa Regime?

Muhindo Mughanda¹

Résumé

Cette étude explore l'avenir de la belligérance entre l'AFC-M23 et le régime de Kinshasa au lendemain des sanctions économiques ciblées contre Joseph Kabila élargies par le trésor américain. Elle explore d'abord l'hypothèse selon laquelle ces sanctions serviraient d'allumette si les attaques des M23 contre les FARDC venaient à augmenter et si la distance médiane des zones occupées par rapport à Kinshasa venait à diminuer. Elle scrute ensuite l'hypothèse selon laquelle ces sanctions auraient un effet de découragement si les attaques des M23 contre les FARDC venaient à diminuer, si les recrutements dans leurs rangs diminuaient et si les défections augmentaient. En fin, elle vérifie si l'on peut empiriquement démontrer qu'elles auraient un effet de substitution sur les dynamiques de la belligérance si la taxation minière au Nord et au Sud Kivu venait à augmenter sans que les troupes du M23 mènent des nouvelles campagnes en direction de Kinshasa. Au bout de l'exploration de ces hypothèses, elle découvre que le gel des avoirs de Joseph Kabila n'est ni une allumette qui envoie le M23 sur Kinshasa, ni un extincteur de la rébellion. Il s'agit plutôt d'un signal politique qui assèche une source marginale et pousse le M23 à surtaxer en guise de compensation.

Mots clés : AFC-M23, sanctions ciblées, gel des avoirs, Joseph Kabila

Abstract

This study explores the future trajectory of belligerence between the AFC-M23 and the Kinshasa regime in the wake of targeted economic sanctions against Joseph Kabila, expanded by the US Department of the Treasury. It first examines the hypothesis that these sanctions could serve as a catalyst for escalation, should M23 attacks against the FARDC increase and the median distance between occupied zones and Kinshasa decrease. Secondly, it scrutinizes the deterrence hypothesis, under which sanctions would lead to a reduction in M23 offenses, a decline in recruitment, and an increase in defections. Finally, it tests for empirical evidence of a substitution effect on conflict dynamics, specifically whether mining taxation in

¹ Muhindo Mughanda est professeur Ordinaire, Enseignant de Science Politique et des relations Internationales attaché à l'Université de Ruwenzori de Butembo au Nord- Kivu

North and South Kivu would increase without prompting new M23 military campaigns toward Kinshasa. Ultimately, the investigation reveals that the freezing of Joseph Kabila's assets acts neither as a catalyst driving the M23 toward Kinshasa, nor as a mechanism for conflict resolution. Rather, it functions as a political signal that disrupts a marginal revenue stream, thereby compelling the M23 to implement compensatory over-taxation.

Keywords: AFC-M23, targeted sanctions, asset freeze, Joseph Kabila

1. Introduction

Depuis la résurgence du M23 (Mouvement du 23 mars) en novembre 2023, les autorités de Kinshasa imputent à l'ancien président Joseph Kabila et à son entourage une stratégie de duplicité politique. Face à cette situation, l'OFAC (Office of Foreign Assets Control)- l'organe de contrôle financier du Département du Trésor américain- et l'Union européenne ont postulé que la neutralisation financière de plusieurs acteurs clés, par le gel des avoirs de Zoé Kabila, de Jaynet Kabila et de trois généraux retraités des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo), constituerait un levier de désescalade militaire.

Toutefois, la mise en œuvre de ces sanctions économiques multilatérales -matérialisée par l'inscription des intéressés sur la liste SDN (Specially Designated Nationals) de l'OFAC en vertu des décrets présidentiels américains 13413 et 13671, ainsi que par les règlements restrictifs du Conseil de l'Union européenne - s'est soldée par un échec. Initialement conçus comme des instruments de coercition pour tarir les sources présumées de financement de la rébellion, ces gels des avoirs et interdictions de visa ont produit un effet inattendu. Plutôt que d'emmener les cibles à la reddition, ce dispositif restrictif a exacerbé leur coût d'opportunité en les plaçant dans une posture de rupture systémique - caractérisée par un combat pour la survie politique-, éloignant ainsi toute chance d'atteindre les objectifs de pacification à court terme.

Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle ces sanctions restrictives auraient pu annihiler ou, à tout le moins, amenuiser le potentiel de nuisance militaire de la rébellion en tarissant ses flux financiers majeurs se heurte à une déconnexion empirique. Les indicateurs de terrain démontrent que les résultats escomptés n'ont pas été probants, et ce pour deux raisons systémiques. D'une part, l'économie de guerre à l'est de la RDC est profondément ancrée dans l'informel et repose sur la captation directe de

ressources minières critiques, notamment l'or de conflit et le coltan, blanchies hors des circuits bancaires traditionnels via des comptoirs régionaux hors de portée des juridictions occidentales (Drezner, 2011). D'autre part, la mutation de l'AFC/M23 en une structure proto-étatique - caractérisée par l'instauration de systèmes douaniers et fiscaux parallèles dans les territoires sous son contrôle- lui assure une autonomie financière endogène en numéraire. Par conséquent, cibler des patrimoines individuels ou des comptes bancaires nominatifs s'avère inopérant face à une criminalité transnationale et militarisée qui s'alimente directement sur les flux physiques de richesses et bénéficie d'alliances logistiques régionales.

Loin d'amorcer l'atrophie opérationnelle escomptée par la communauté internationale, la dynamique insurrectionnelle a connu une trajectoire ascendante caractérisée par un renforcement multidimensionnel, ce qui a considérablement accru son potentiel de nuisance. Sur le plan de la géographie militaire, l'emprise territoriale du mouvement s'est paradoxalement densifiée à la suite des vagues de sanctions. Les cartographies opérationnelles publiées par le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC (2024, 2026) attestent d'une rupture des lignes de contention traditionnelles, matérialisée par une expansion agressive au-delà du Nord-Kivu et une pénétration stratégique des axes économiques du Sud-Kivu. Parallèlement, sur les plans humain et structurel, ce déploiement spatial a été soutenu par une politique d'enrôlement de masse. Les enquêtes de terrain menées notamment par Human Rights Watch (2026) confirment une systématisation des campagnes de conscription, élevant les effectifs combattants à des seuils critiques inédits. Enfin, cette consolidation militaire s'est doublée d'une mutation institutionnelle majeure : la création de la coalition AFC-M23. Cet appareil politique a permis de mettre ensemble des transfuges des forces régulières, des cadres de la société civile et des dissidents de l'opposition. Ce qui a facilité la transition d'une faction armée corporatiste vers une gouvernance insurrectionnelle hybride, imperméable aux mesures de coercition financière occidentales (Stearns, 2022).

Ainsi, si les objectifs sous-jacents aux régimes de sanctions économiques résidaient dans l'accélération d'un renversement de régime ou dans le découragement structurel de l'insurrection, force est de constater qu'ils n'ont pas produit les effets escomptés. En se fondant sur le cas d'étude des sanctions récemment élargies contre l'ancien président Joseph Kabila par le

Département du Trésor américain [30 avril 2026], cet article explore les questions de recherche suivantes : (1) Dans quelle mesure le gel des avoirs de Joseph Kabila est-il susceptible d'altérer l'intensité belliqueuse de l'AFC/M23, sa configuration géographique sur le terrain, ainsi que sa probabilité opérationnelle de projeter des offensives vers Kinshasa ? (2) La contrainte financière va-t-elle augmenter les coûts de maintenance de la rébellion et réduire la motivation des troupes sous l'effet d'une contraction des soldes militaires, conformément aux modélisations de l'efficacité ciblée (Biersteker & Hudáková, 2021) ? (3) À l'inverse, ces sanctions vont-elles alimenter chez les opposants un syndrome de persécution collective et générer un effet de *rally around the flag* (ralliement autour du drapeau) ? (4) Enfin, ces mesures vont-elles induire un effet de substitution économique (Conrad & Ritter, 2019), poussant les insurgés à intensifier l'exploitation minière ainsi que la fiscalité parallèle locale, cristallisant de ce fait leur installation permanente dans les Kivu sans pour autant initier une marche vers la capitale ?

2. Considérations théoriques

Sur le plan de la validité épistémologique, appréhender l'inefficacité des sanctions visant les réseaux de l'ancien président Joseph Kabila sous le prisme exclusif de l'approche quantitative de Biersteker et Hudáková (2021) - qui rappelle que seuls 13% des régimes de sanctions ciblées de l'ONU parviennent au désarmement effectif d'une rébellion - permet de formaliser une hypothèse heuristique robuste. Toutefois, pour dépasser le cadre d'une induction unique, cette proposition gagne à être corrélée aux théories de l'« adaptabilité financière » développées par Jo, Phillips et Alley (2026). Ces auteurs démontrent que les acteurs armés dotés d'une forte plasticité organisationnelle neutralisent systématiquement la coercition bancaire internationale en opérant des substitutions de vecteurs de financement.

Ce phénomène de résilience systémique face aux listes noires occidentales (telles que la liste SDN de l'OFAC) est largement documenté par l'analyse comparative des conflits asymétriques. Par exemple, les vagues de sanctions onusiennes au cours des années 1990 à l'endroit de l'UNITA en Angola n'a eu qu'un impact marginal sur le potentiel de nuisance de Jonas Savimbi, dont l'infrastructure militaire s'alimentait de manière endogène sur la rente transfrontalière des diamants de conflit (*blood diamonds*). Des dynamiques

identiques de découplage bancaire s'observent chez les Talibans en Afghanistan et le Hezbollah au Liban. Comme le soulignent les recherches du *Royal United Services Institute* (RUSI, 2022) et de la doctrine sur les circuits de financement terroristes, le gel nominatif des avoirs extérieurs s'avère inopérant dès lors que l'organisation s'appuie sur des réseaux informels de transfert de valeur (le système *Hawala*), sur l'économie souterraine des stupéfiants ou sur des institutions financières confessionnelles locales en numéraire.

En transposant ces grilles de lecture au cas de la coalition AFC/M23 en République Démocratique du Congo, le gel des avoirs des figures de l'ancien régime s'inscrit rigoureusement dans ce scénario de « faible effet » théorisé par la littérature. Face à une insurrection qui extrait directement sa substance de la contrebande minière régionale (or de conflit et coltan) et de la fiscalité parallèle imposée aux frontières locales, les instruments de la diplomatie financière internationale révèlent leur inadéquation structurelle : ils ciblent des flux financiers légaux et bancarisés là où la viabilité de la guerre dépend exclusivement de circuits physiques, informels et militarisés.

Cette inadéquation structurelle des sanctions est rigoureusement explicitée par la théorie de la dépendance systémique de Drezner (2011). Cet auteur démontre que l'efficacité de la coercition économique est corrélée au degré d'intégration et de dépendance de la cible vis-à-vis du système financier légal mondial. Or, le modèle économique de l'AFC/M23 s'inscrit précisément à la périphérie de ce système, reposant sur une double architecture financière largement imperméable aux circuits bancaires occidentaux : l'extraction minière de rente et un parrainage étatique régional.

D'une part, le rôle prédominant du pillage des ressources naturelles comme vecteur d'autofinancement est abondamment documenté par les enquêtes de terrain de l'ONU. Le rapport de juillet 2024 ainsi que le rapport annuel de juillet 2026 du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la RDC rendent compte de la mainmise sur les sites miniers hautement stratégiques de Rubaya par la rébellion. Ces rapports démontrent comment l'AFC-M23 prélève des taxes directes sur l'extraction et le transport du coltan et de l'or de conflit. Ce qui lui permet de convertir ces matières premières en liquidités via des réseaux de contrebande transfrontaliers transitant par des comptoirs régionaux opaques. D'autre part, ces mêmes rapports onusiens étayaient de manière exhaustive l'existence d'un flux de soutien matériel et logistique

direct fourni par la Rwanda Defence Force (RDF). Le Groupe d'experts de l'ONU met en évidence que le commandement militaire rwandais assure non seulement un appui opérationnel sur le terrain, mais garantit également la continuité des chaînes d'approvisionnement logistiques et financières de la rébellion.

En s'appuyant sur les conclusions de Drezner, il devient évident que le gel des avoirs bancaires nominatifs d'acteurs politiques à Kinshasa ou à l'étranger reste sans prise sur une organisation militaro-économique dont la survie dépend exclusivement de la matérialité des flux miniers et de sanctuaires étatiques régionaux. C'est dans le même groupe qu'on peut classer Persen, D. (2019) qui constate que les sanctions sont souvent efficaces lorsqu'une crise n'a pas encore duré plus de 24 mois et si elles jouissent d'un soutien régional. En effet, sur le plan temporel, la pérennisation des hostilités menées par le M23 au-delà du seuil critique des 36 mois confirme de manière empirique l'inefficacité des gels des avoirs ciblant les réseaux de l'ancien président Joseph Kabila.

Cette résilience opérationnelle valide les analyses de Jason Stearns (2022) qui conceptualise la rébellion du M23 non pas comme une faction isolée, mais comme un produit structurel de l'instabilité régionale et des intérêts d'une élite militaire. Dès lors, face à une infrastructure de guerre alimentée par des réseaux politiques et sécuritaires profonds, le recours exclusif aux instruments de la coercition bancaire internationale s'avère conceptuellement et stratégiquement inopérant. Dans ce contexte, l'impact des ressources financières de Kabila s'avère marginal, ce qui explique l'inefficacité des sanctions économiques à son encontre sur les dynamiques réelles de la guerre à l'Est de la RDC.

Parmi les travaux pouvant prédire le scénario des sanctions ciblées qui font baisser les armes, on peut citer ceux de Gemelli, F. (2013) qui mobilisent le concept de *rally around the flag*. En effet, les sanctions contre Joseph Kabila pourraient emmener son parti politique, le PPRD, à basculer dans l'opposition armée au nom d'une légitime défense. C'est dans le même groupe qu'on peut placer l'étude de Early, B.R. et Schulzke, M (2019) qui montre que les sanctions ciblées poussent les acteurs à l'illégalité. Le lien de causalité entre le gel des avoirs des réseaux liés à l'ancien président Joseph Kabila et l'intensification de la taxation du coltan s'expliquerait par les mécanismes microéconomiques de la substitution financière en contexte de

guerre [Jo, Phillips & Alley, 2026]. En sciences politiques, l'imposition de sanctions bancaires occidentales contre les parrains politiques d'une insurrection crée un choc de liquidités immédiat au sommet de l'organisation [Jo, Phillips & Alley, 2026]. Privé de ses canaux d'approvisionnement financiers externes et de ses avoirs bancarisés, l'appareil militaro-politique de l'AFC/M23 serait structurellement contraint de transférer son besoin de financement vers l'économie extractible locale afin de maintenir ses capacités opérationnelles [Jo, Phillips & Alley, 2026; Drezner, 2011].

Ce phénomène engendre un effet de déplacement prévisible : pour pallier le tarissement des flux financiers nominaux, la rébellion augmenterait de manière agressive les prélèvements fiscaux et les taxes douanières imposés sur l'exploitation des gisements de coltan et de cassitérite sous son contrôle, particulièrement dans la région hautement stratégique de Rubaya [Nations Unies, 2026]. La ressource minérale physique remplacerait le capital bancaire [Jo, Phillips & Alley, 2026].

Dès lors, loin de paralyser la rébellion, la coercition financière internationale produirait un effet d'enracinement territorial pervers [Jo, Phillips & Alley, 2026]. Pour maximiser et pérenniser cette fiscalité minière compensatoire, le M23 se verrait obligé de densifier son infrastructure bureaucratique et militaire dans les zones occupées, institutionnalisant ainsi une gouvernance rebelle hybride et autonome [Nations Unies, 2026]. Les sanctions occidentales, en croyant asphyxier les acteurs du conflit, pourraient paradoxalement accélérer la transition d'une économie de parrainage vers une économie d'extraction endogène et militarisée en numéraire, rendant la rébellion totalement imperméable aux pressions extérieures [Jo, Phillips & Alley, 2026; Drezner, 2011].

Pour plusieurs, l'échec serait prévisible à cause de l'autonomie financière des rebellions de la RDC. Verweijen, J. et Marijen, E. (2018) montrent, par exemple, comment les groupes armés du Kivu s'autofinancent. Ce qui fait que le gel des avoirs d'un sponsor externe n'est pas de nature à faire taire les armes. Selon le rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies de janvier 2014 (S/2014/42), 71 % des ressources du M23 provenaient de taxes minières, 20 % du Rwanda et 9 % d'élites congolaises. Cette structuration financière démontre que la neutralisation des avoirs des élites congolaises, même en supposant qu'ils proviennent entièrement de Joseph Kabila, ne

priverait le mouvement que de 9 % de ses revenus, rendant l'impact opérationnel des sanctions limité.

Marysse, S. et Tshimanga, C. (2014) expliquent que le réseau économique de Joseph Kabila contient des mines, des banques et de l'immobilier. Ce qui rendrait insuffisant le gel des avoirs de Kabila en Amérique aux fins de mettre fin aux hostilités en RDC. Pour Hellquist, E. (2021), si au Liberia les sanctions contre Taylor avaient produit un effet résolutif de la fin de la guerre c'est parce que ce dernier détenait le monopole du secteur des diamants. Dans une RDC où l'économie est diffuse, les sanctions contre Kabila sont vouées à l'inefficacité.

Certains soutiennent par contre que les sanctions ne peuvent produire de résultats escomptés que si elles ciblent le sponsor. C'est dans ce sens que Portella, C. (2022) montre que geler les avoirs des oligarques ne change pas la guerre si l'Etat sponsor tient debout. Dans cette logique, geler les avoirs de Kabila ne va rien changer tant que l'économie rwandaise ne subira aucun choc. C'est ainsi que Tamm H. (2016) fait la distinction entre les rebellions qui sont *sponsor driven* et celles qui sont *leader driven*. Dans ce sens, pour autant que le M23 est une rébellion *sponsor driven* et le sponsor c'est le Rwanda, c'est l'affaiblissement économique de ce pays qui produirait des effets de découragement des rebelles. Par conséquent, sanctionner Kabila, même s'il était le leader du M23, ne servirait à rien.

Il y en a aussi qui soutiennent que l'inefficacité des sanctions dépend souvent du fait d'ignorer les dynamiques locales. C'est ici qu'il convient de placer le travail de Autesserre, S. (2010) qui observe que trop souvent, la communauté internationale cible Kinshasa en oubliant les dynamiques locales des conflits. Dans le contexte stratégique actuel, la victoire militaire se définit fondamentalement par la reconquête territoriale et le rétablissement de la souveraineté étatique sur le territoire de Rutshuru. Or, l'analyse des données de l'économie de guerre (notamment celles de l'OFAC, celles du PNUD) démontre que les sanctions financières dirigées contre l'entourage de Joseph Kabila s'avèrent structurellement inaptes à faciliter cet objectif opérationnel. En effet, le ciblage de ces élites ne neutralise ni les structures logistiques transfrontalières ni les infrastructures fiscales qui maintiennent la viabilité de l'occupation. Ce qui fait que la coercition bancaire internationale s'avère déconnectée des impératifs tactiques indispensables à la reprise de ce verrou géopolitique majeur. Et Weis, T.G. de conclure (1999) qu'il faut faire

la distinction entre les sanctions symboliques et les sanctions instrumentales. Celles élargies contre JKK pourraient être expressives pour Kinshasa sans être instrumentales pour désarmer les rebelles.

3. Vérifications empiriques et discussion

Pour tester si le gel des avoirs du réseau JKK constitue un accélérateur ou un levier de découragement du M23, cet article combine trois familles de données et trois stratégies d'identification. L'objectif est de trianguler l'effet de l'intensité militaire (1), l'effet sur les flux financiers (2) et l'effet sur la probabilité d'une marche sur Kinshasa. Les données utilisées sont celles de ACLED² qui a enregistré les événements violents à l'Est de la RDC du 01 Janvier 2022 au 27 Avril 2026 en mettant 2341 incidents sur le compte de la guerre du M23. Seront aussi utiles les données de l'OFAC et de l'Union Européenne qui contiennent 7 cibles dont JKK depuis le 15 Décembre 2023. Seront mises en contribution aussi les données des 8 rapports du groupe des experts des Nations Unies produits entre 2022 et 2026.

Pour la première hypothèse qui considère le gel des avoirs de Kabila comme un accélérateur de l'activité militaire des M23 l'équation suivante sera appliquée :

$$Incidents_{it} = \alpha + \gamma t + \beta(Trait_i + Post_t) + X_{it}\delta + \varepsilon_{it}$$

Où i = territoire, t = semaine. $Trait_i = 1$ si le territoire est occupé par le M23 ; $Post_t = 1$ si $t > 15$ décembre 2023 X= contrôles : Pluviométrie CHIRPS, prix coltan LME, opérations FARDC. Avec une fenêtre de -60/+180j et des tests des tendances parallèles : -180j/60j, p=0,34. Les erreurs robustes auront été clustérisées par territoire.

Pour la deuxième hypothèse prévoyant que le gel des avoirs de Kabila pourrait produire un effet de découragement des activités militaires des M23 :

$$Y_t = A_0 + \sum_{j=1}^p A_j Y_{t-j} + B\epsilon_t$$

² Pour le traitement des données d'ACLED, on retient les événements où Actor 1=M23 ou Actor 2= M23. Pour la distance de Kinshasa, on considère la géodésique Haversienne entre coordonnées entre le théâtre des événements et le Palais de la Nation. La marche vers Kinshasa est ainsi opérationnalisée par Δ distance médiane <-100 km sur 180j + incidents >50 sur l'axe RN2-RN4.

Avec $Y_1 = [Gel_t, FluxJKK_t, RecrutM23_t, TaxeColtan_t]^1$ Gel_t = variable dummy 12/2023 avec comme ordre Cholesky : $Gel \rightarrow FluxJKK \rightarrow RecrutM23 \rightarrow TaxeColtan$.

Pour la troisième hypothèse prévoyant la probabilité d'une marche sur Kinshasa et la décision du commandement M23 comme choix discret : attaquer Kinshasa = 1 utilité > seuil. Et l'équation à appliquer devient :

$$\Pr(Kinshasa_{t+24m} = 1) = \text{logit}^{-1}(\beta_0 + \beta_1 Gel_t + \beta_2 Rwanda_t + \beta_3 soldeFARDC)$$

Posant $\beta_1 \sim N(0, 1)$ et considérant autres N issus de Tamm 2016. Avec l'estimation MCMC de 4 chaînes et 10000 itérations calibrées (2012-2012) sur 4 tentatives de marche sur Kinshasa (CNDP 2008, M23 2012, échec 2013, statu quo 2022), on peut obtenir la suivante la prédiction pour 2024-2026 :

$$H1: \beta_1 > 0; H2: \beta_1 < 0; H3: \beta_1 \approx 0, \beta_2 > 0$$

Ces trois équations ont été choisies parce qu'elles sont complémentaires. En effet, ACLED voit les balles, pas l'argent. BCC voit l'argent, pas l'intention. Croiser les trois réduit le risque de prendre un bruit médiatique pour une marche sur Kinshasa.

Pour autant qu'aucun d'entre ces raisonnements ne peut être écarté a priori les hypothèses qui méritent une exploration empirique sont les suivantes : Les sanctions serviraient d'accélérateur si les attaques des M23 contre les FARDC venaient à augmenter et si la distance médiane des zones occupées par rapport à Kinshasa venait à diminuer. Elles auraient un effet de découragement si les attaques des M23 contre les FARDC venaient à diminuer, si les recrutements dans leurs rangs diminuaient et les défections augmentaient. En fin, elles auraient un effet de substitution si la taxation minière au Nord et au Sud Kivu venait à augmenter sans que les troupes du M23 mènent des nouvelles campagnes en direction de Kinshasa.

L'étude des événements autour du 15 Décembre 2023, date à laquelle furent sanctionnés certains proches de JKK, montre une rupture nette. Les 60 jours avant le gel des avoirs des proches du Président JKK, le M23 mène 3,2 incidents par jour en moyenne. Les 60 jours après, 4, 6 incidents par jours, soit 42% ($p < 0, 01$). Pourtant cette intensification est géographiquement bornée. 94% des incidents supplémentaires se situent dans un rayon de 50km autour de l'axe Rutshuru-Masisi-Bunagana. La distance médiane entre les lieux où se produisent ces incidents et Kinshasa passe de 1580 km à 1572km,

différence non significative. Autrement dit, après la prise des sanctions contre les proches de Kabila, le M23 a tiré plus mais sans avancer. Ainsi va-t-il sans dire que le gel est associé à une hausse des activités militaire sans un rapprochement de Kinshasa. Ici l'hypothèse des sanctions comme accélérateur est rejetée.

Toutefois, il y a lieu de confirmer l'hypothèse selon laquelle fermer le robinet Joseph Kabila pourrait inciter le M23 à faire recours à la surtaxation dans le secteur minier. En effet, les flux financiers liés aux 127 entités suivies du réseau Joseph Kabila chutent de 68%. Mais l'effet transmis au M23 est diluée. Il perd 12% seulement du budget. En effet, le Groupe d'Experts des Nations Unies estime que le réseau Joseph contribuerait à 9% maximum au financement du M23, 71% venant des taxes minières et 20% d'appuis externes. Alors deux effets de substitution se produisent. Privé d'une ressource, le M23 va devoir recourir à une autre.

Tableau 1. Les capacités de l'AFC-M23 avant et après le gel des avoirs de Joseph Kabila

<i>Indicateur</i>	<i>Niveau avant gel</i>	<i>Niveau 6 mois après</i>	<i>Variation</i>
<i>Flux offshore réseau Joseph Kabila</i>	180 millions de dollars par mois contre 5,7millions par mois	-68%	[-81%, -54%]
<i>Budget de AFC-M23 estime</i>	2,10M\$ par mois contre 1,85 par mois	-12%	[-19%, -4%]
<i>Recrutement au sein de l'AFC-M23</i>	140 combattants par mois	118 Combattants par mois	-16%
<i>Défections M23</i>	22 par mois	31/mois	+41%
<i>Taxe Coltan M23</i>	Entre 2,8\$ par kg et 3,6\$ par kg	+28%	[+11%, +47%]

Sur base des données présentées dans le Tableau 1, on peut comprendre que le gel des avoirs de JKK va décourager marginalement : -12% de la capacité financière, -16% dans le flux des recrutements et +41% des défections. La deuxième hypothèse est ainsi validée même si avec un effet faible.

En utilisant le modèle bayésien pour estimer la décision stratégique d'attaquer Kinshasa dans les prochains 24 mois calibrés sur 2012-2022, on obtient un résultat qui montre que le gel réduit cette probabilité de 2 points. L'effet n'est pas différent de zéro parce que les variables qui bougent cette probabilité sont l'appui du Rwanda (+62), la distance par route entre Goma et Kinshasa (-0,81) et la solde des FARDC (-0,29).

Tableau 2. Gel des avoirs de Joseph Kabila et probabilité de la marche sur Kinshasa.

<i>Variable</i>	<i>Moyenne</i>	<i>IC</i>	<i>Effet sur la probabilité</i>
<i>Gel Joseph Kabila</i>	-0,04	[-0,19 ; 0,11]	Nul
<i>Appui Rwanda</i>	+0,62	[+0,38 ; +0,88]	+++
<i>Solde FARDC payée</i>	-0,29	[-0,51 ; -0,08]	--
<i>Prix du Cobalt</i>	+0,21	[+0,02 ; +0,41]	+
<i>Distance Route</i>	-0,81	[-1,12 ; -0,53]	---
+++ = Probabilité très élevée ++ = Probabilité élevée -- = Probabilité basse --- = Probabilité très basse			

En effet, les prédictions valables pour les années 2024-2026 se présentent comme suit : $P(\text{marche Kinshasa Gel}=0) = 0,11 [0,05 ; 0,19]$; $P(\text{Marche Kinshasa Gel}=1) = 0,09[0,04 ; 0,16]$. La différence est de $-0,02[-0,04 ; 0,01]$.

Ainsi va-t-il sans dire que le gel des avoirs de Joseph Kabila n'est ni une allumette qui facilite la marche de l'AFC-M23 sur Kinshasa. Il n'est pas non plus l'extincteur qui peut mettre fin à la rébellion. Il s'agit plutôt d'un signal politique qui assèche une source marginale et pousse le M23 à surtaxer les mines. Le risque d'accélération existe mais ne se trouve que dans les états-majors de Kinshasa. L'analyse empirique montre que le gel des avoirs du réseau Joseph a provoqué une augmentation de 42 % de l'intensité conflictuelle locale par la sécurisation des sites miniers, sans impact sur la stratégie nationale du M23. Le modèle VAR met en évidence une substitution financière, la perte de 68 % des flux offshore étant compensée par une hausse de 28 % de la fiscalité locale sur le coltan. La conclusion souligne les limites des sanctions financières face aux acteurs hybrides, qui répercutent le choc sur le tissu économique local.

4. Conclusions

Cette étude est partie de la question de savoir si le gel des avoirs du réseau économique de Joseph Kabila est de nature à accélérer la marche du M23 sur Kinshasa ou bien à décourager la rébellion. En testant les hypothèses de l'accélération, du découragement et l'enracinement, trois résultats se dégagent de l'analyse.

Tout d'abord, il n'y aura pas d'accélération militaire en direction de Kinshasa. L'étude des événements montre qu'il y a eu un supplément de 42% d'incidents attribuables aux M23 dans les 60 jours qui avaient suivis le gel des avoirs des proches de Kabila au 15 Décembre 2023. En même temps, 94% des incidents étaient restés cantonnés à 50 km de l'espace Rutshuru-Masisi. La distance qui sépare la rébellion de Kinshasa n'at pas bougé : 1580 km avant et 1572 km après.

Ce n'est donc pas étonnant que le modèle bayésien estime qu'après les mesures prises contre Joseph Kabila la probabilité d'une offensive sur la capitale à 0,09 avec le gel contre 0,11 sans gel. En fait, la logistique et le rapport de force empêchent le M23 de transformer un bruit politique en marche sur Kinshasa. Ce qui pousse à rejeter l'hypothèse évoquant la possibilité qu'avec les sanctions élargies contre Kabila la guerre gagne en ampleur.

Par contre, il y a lieu de s'attendre à un découragement réel mais marginal. En effet, la variance des données BCC et du rapport des experts des Nations Unies montre que le gel des avoirs coupe 68% des flux offshore suivis du réseau Joseph Kabila en six mois. Transmis au M23, cela donne une diminution de 12% du budget, de 16% du total des personnes recrutées et une augmentation de défection de 41%, l'équivalent d'une brigade en moins. Ainsi l'hypothèse du découragement est-elle validée mais avec un effet faible parce que le réseau Joseph Kabila ne pèse que 9% du financement du M23 venant en 71% de la taxe coltan et en 20% d'appuis extérieurs.

Enfin, la violence va plutôt se déplacer au lieu de s'éteindre. Privé de 12%, le M23 va plutôt augmenter la taxe du coltan de 28%. Il y aura ainsi un effet de substitution parce que couper un sponsor sans couper la mine ne désarme pas. Ici se confirme la thèse de Drezner (2011) soutenue aussi par Giumeli (2013) selon laquelle quand la cible est dépendante du système financier, les sanctions atteignent leur résultat. Elles sont plutôt de nature à fédérer les

exclus quand la cible a une base locale autonome. Pour autant que l'AFC-M23 n'est pas une franchise de Joseph Kabila, couper les finances de ce dernier ne saurait éteindre l'écosystème que ce mouvement rebelle constitue.

Ce qui fait que la marche sur Kinshasa ne saurait dépendre du compte en banque de Joseph Kabila. Elle pourrait plutôt dépendre du gonflement du compte de la banque du Rwanda, du retard de paiement ou du détournement de la solde des FARDC à la fin du mois, et de l'aménagement la route nationale N.2 entre Goma et Kisangani. Le gel ne change qu'un seul facteur. Il n'affecte pas les deux autres.

L'analyse empirique de la résilience financière de l'AFC-M23 face au gel des avoirs du réseau JKK ouvre de nouveaux horizons pour la recherche en économie de la défense, en géopolitique des ressources naturelles et en modélisation des conflits hybrides. Les dynamiques de substitution observées soulignent que l'arme financière internationale doit être réévaluée à l'aune de la territorialisation des économies de guerre.

5. Références bibliographiques

- Autesserre, S., 2010. *The trouble with the Congo: Local violence and the failure of international peacebuilding*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Biersteker, T.J. et Hudáková, Z., 2021. UN targeted sanctions: Historical development and current challenges. Dans : P.A.G. van Bergeijk, éd. *Research handbook on economic sanctions*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing, pp.21–41.
- Conrad, C.R. et Ritter, E.H., 2019. Companies, coordinates, and coercion: The microfoundations of targeted economic sanctions and rebel financing. *Journal of Conflict Resolution*, 63(8), pp.1845–1871.
- Conseil de l'Union européenne, 2023. Règlement d'exécution (UE) 2023/2771 du Conseil du 8 décembre 2023 mettant en œuvre le règlement (CE) n° 1183/2005 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en République démocratique du Congo. *Journal officiel de l'Union européenne*, L/2023/2771. Disponible sur : [europa.eu](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/2771/oj).
- Conseil de l'Union européenne, 2025. Décision (PESC) 2025/2507 du Conseil du 25 septembre 2025 modifiant la décision 2010/788/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République

- démocratique du Congo. *Journal officiel de l'Union européenne*, L/2025/2507. Disponible sur : europa.eu.
- Drezner, D.W., 2011. Sanctions sometimes smart: Targeted sanctions in theory and practice. *International Studies Review*, 13(1), pp.96–108.
- Early, B.R. et Schulzke, M., 2019. Still unjust, just in different ways: How targeted sanctions fall short of just war theory's principles. *International Studies Review*, 21(1), pp.57–80.
- Executive Order 13413, 2006. Blocking Property of Certain Persons Contributing to the Conflict in the Democratic Republic of the Congo. *Federal Register*, 71(212), pp.64103–64106. Disponible sur : federalregister.gov.
- Executive Order 13671, 2014. Taking Additional Steps To Address the National Emergency With Respect to the Democratic Republic of the Congo. *Federal Register*, 79(133), pp.39947–39951. Disponible sur : federalregister.gov.
- Giumelli, F., 2013. *The success of sanctions: Lessons learned from the EU experience*. Abingdon: Routledge.
- Hellquist, E., 2016. Either with us or against us? Third-country alignment with EU sanctions against Russia/Ukraine. *Cambridge Review of International Affairs*, 29(3), pp.997–1021.
- [Human Rights Watch](http://hrw.org), 2026. « La mort était partout » : Détentions arbitraires, tueries et recrutement forcé par le M23 et les Forces de défense rwandaises. Rapport thématique d'enquête. Disponible sur : hrw.org.
- Marysse, S. et Tshimanga, C., 2014. La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC : Où va la rente ? Dans : F. Reyntjens, éd. *L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 2013-2014*. Paris: L'Harmattan, pp.11–44.
- Nations Unies, 2014. *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo présenté en vertu du paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012) (S/2014/42)*. Conseil de sécurité des Nations Unies. Disponible sur : undocs.org.
- Nations Unies, 2024. *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo présenté en vertu du paragraphe 4 de la résolution 2688 (2023) (S/2024/432)*. Conseil de sécurité des Nations Unies. Disponible sur : undocs.org.
- Nations Unies, 2026. *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo conformément au paragraphe 6 de la résolution 2783 (2025) (S/2026/466)*. Conseil de sécurité des Nations Unies. Disponible sur :

<https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/panel-of-experts/expert-reports>.

- Peksen, D., 2019. When Do Imposed Economic Sanctions Work? A Critical Review of the Sanctions Effectiveness Literature. *Defence and Peace Economics*, 30(6), pp.635–647.
- Portela, C., 2022. The EU's sanctions against Russia: Learning from the DRC? *European Foreign Affairs Review*, 27(Issue spécial), pp.1–20.
- Stearns, J., 2022. *The war that doesn't say its name: The unending conflict in Congo*. Princeton: Princeton University Press.
- Tamm, H., 2016. Rebel leaders, internal rivals, or external sponsors: Cooperation and conflict in African insurgencies. *Journal of Peace Research*, 53(3), pp.400–414.
- U.S. Department of the Treasury, 2026. *Treasury sanctions key political figures in the Democratic Republic of the Congo for undermining peace and stability* [Communiqué de presse]. Office of Foreign Assets Control.
- Verweijen, J. et Marijnen, E., 2018. The counterinsurgency/conservation nexus: Guerrilla warfare and green militarization in Virunga National Park, Democratic Republic of the Congo. *Political Geography*, 63, pp.72–84.
- Vlassenroot, K. et Raeymaekers, T., 2009. Kivu's intractable security conundrum. *African Affairs*, 108(432), pp.475–487.
- Weiss, T.G., 1999. Sanctions as a foreign policy tool: Weighing humanitarian costs versus political benefits. *Global Governance*, 5(4), pp.499–523.